

Temps difficiles pour le multilatéralisme

Francis Gurry¹

Directeur général, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

En 2012, un total de quatre nouveaux traités multilatéraux ont été signés². À titre de comparaison, le 112e Congrès des États-Unis d'Amérique jugé exceptionnellement peu productif, a adopté 284 lois dans un même laps de temps. Simultanément, un nombre indéterminé mais important d'accords bilatéraux de libre-échange ont été négociés ou conclus, ainsi que plusieurs arrangements plurilatéraux majeurs. De toute évidence, le multilatéralisme connaît une traversée du désert.



Francis Gurry

L'absence de besoins, ou le manque de sujets susceptibles de retenir une attention multilatérale, semblent des explications peu probables à ces résultats. La mondialisation et l'interconnexion ont donné lieu à une liste tristement longue de problèmes adaptés, dont beaucoup semblent dépasser les compétences d'un seul État puisqu'ils impliquent la circulation de personnes, d'armes, de germes, de capitaux ou de produits au-delà des frontières, ainsi que des problèmes de pollution. En fait, l'énumération de l'ensemble des sujets qu'il serait possible de traiter au niveau multilatéral laisse supposer que la capacité d'apporter une réponse multilatérale est inversement proportionnelle à la taille des problèmes rencontrés. Pourquoi est-ce le cas?

La concurrence semble expliquer la situation dans une large mesure. Dans le passé, les organisations internationales et les traités multilatéraux étaient quasiment les seuls moyens dont disposaient les États pour obtenir des résultats au niveau international. Ce n'est désormais plus le cas. De nos jours, bon nombre de partenariats public-privé, d'institutions entièrement privées comme la Fondation Bill et Melinda Gates et de collaborations avec diverses parties prenantes, à des fins déterminées, permettent de répondre aux problèmes internationaux, souvent avec succès. De même, il est généralement admis que les problèmes internationaux n'ont pas tous besoin d'être réglés par l'intermédiaire d'un traité. Un ensemble d'autres solutions pratiques peuvent être tout aussi efficaces, si ce n'est plus. Ces solutions peuvent prendre la forme de toutes sortes d'arrangements moins formels qu'un traité multilatéral, et peuvent être établies et annulées bien plus facilement que ce type de traité. L'apparition de cette

concurrence n'est pas nécessairement une chose négative. Au contraire, elle peut être considérée comme la preuve d'un plus haut degré de maturité dans les relations internationales, en réponse à la complexité qui a accompagné le processus de mondialisation.

Les changements géopolitiques semblent également expliquer la situation. Les importants changements géopolitiques en cours sont évolutifs et ne s'expriment pas pleinement au niveau institutionnel. Les changements économiques observés ne semblent pas se refléter dans l'architecture politique, qui témoigne d'une réalité économique différente. Les changements se fraient un chemin dans le système mais pour le moment, ce système n'est pas en mesure de traiter l'environnement extérieur. En attendant que sa capacité se développe à cet égard, les accords semblent possibles

“Notre responsabilité politique collective est de mettre au point une structure qui aidera le multilatéralisme à produire des résultats et à conserver son rôle.”

uniquement sur des points techniques bien spécifiques, et rarement sur des questions de politique générale. Un arrangement multilatéral pourrait donc être atteint pour le mercure³, mais difficilement pour le changement climatique. Les quatre traités multilatéraux conclus en 2012 étaient très spécifiques et techniques.

Le multilatéralisme tient à cœur à de nombreuses personnes. Il est universel et il continue donc d'être la plus haute expression de l'esprit d'ouverture et de la légitimité de la communauté internationale. Ces qualités nécessitent toutefois des processus lents et laborieux, dans un monde en évolution rapide qui ne peut pas - ou ne veut pas - toujours attendre. Notre responsabilité politique collective est de mettre au point une structure qui aidera le multilatéralisme à produire des résultats et à conserver son rôle.

¹ Les vues exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les vues des États membres de l'OMPI.

² Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, conclue le 9 mars 2012; Convention relative à l'assistance alimentaire, conclue le 25 avril 2012; Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, conclu le 26 juin 2012; et Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, conclu le 12 novembre 2012.

³ Le projet de Convention de Minamata sur le mercure.